

☞ Pension de réversion de base

➤ Plafonds de ressources au 1er janvier 2019

	Par an	Par mois
Personne seule	20 862,40 €	5 215,60 €
Ménage*	33 379,84 €	8 344,96 €

* demandeur et son conjoint, concubin ou partenaire de PACS.

➤ Minimum de la pension de réversion au 1er janvier 2019

3 444,02 € par an soit 287 € par mois

➤ Majoration pour âge de la pension de réversion au 1er janvier 2019

Montant : 11,1% de la pension de réversion du régime général

Plafond de ressources : 2 587,94 € par trimestre soit 862,64 € par mois

➤ Majoration forfaitaire pour charge d'enfant au 1er janvier 2019

97,36 € par mois

➤ Montant maximum de la pension de réversion au 1er janvier 2019

10 941,48 € par an soit 911,79 € par mois

☞ Pension de réversion complémentaire

➤ Commerçants - Artisans

Se renseigner auprès de sa caisse de retraite complémentaire

☞ Allocation veuvage au 1er janvier 2019

Plafond de ressources :

2 312,44 € par trimestre soit 770,81 € par mois

Montant :

616,65 € par mois